

# AVIS PUBLIC

## AÉROPORTS DE **MONTREAL**

admtl.com

### **Avis est par la présente donné que :**

Les frais aéronautiques à l'Aéroport International Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et à l'Aéroport International de Montréal-Mirabel seront majorés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

<b>Redevance d'atterrissage :</b>	2 %
<b>Redevance générale d'aérogare :</b>	1 %

Cette méthodologie a été entérinée par le comité consultatif des compagnies aériennes et a comme objectif de récupérer la juste part des coûts engendrés par chacun des utilisateurs/clients des installations aéroportuaires.

Avis est donné à Montréal

Ce vendredi 27 octobre 2017

**M<sup>e</sup> Pierre Gagnon**

Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif